



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AOÛT 2025, 19 H

ORDRE DU JOUR

- 1 Constatation de la régularité de la séance et vérification du droit de présence
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour – Adoption – Approbation
- 3 Procès-verbal – Séance ordinaire du conseil du 14 juillet 2025 – Dépôt – Adoption – Approbation
- 4 Examen de la correspondance
 - 4.1 Espace MUNI – Correspondance – Ma Plateforme électorale Municipalités 2025 – Dépôt
 - 4.2 Député de Nicolet-Bécancour – *Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) – Aide financière – 2025 – Financement d'une somme maximale de 14 443 \$ – Dépôt*
 - 4.3 Municipalité de Saint-Samuel – Résolution numéro 2025-06-611 – Dénonciation au gouvernement du Québec de l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités – Dépôt
 - 4.4 Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil – Résolution numéro 2025-08-008 – Demande au ministère de la Sécurité publique de prendre les mesures nécessaires pour assurer le retour des activités des contrôleur routiers sur l'ensemble du territoire québécois – Appui – Dépôt
 - 4.5 Ville de Côte Saint-Luc – Résolution numéros 25079 – Demande au gouvernement du Québec qu'il maintienne le crédit d'impôt pour les dons aux partis politiques municipaux et aux candidats indépendants – Appui – Appui
- 5 Dépôt des rapports
 - 5.1 Statistiques des permis émis par le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable pour le mois de juillet 2025 – Dépôt
 - 5.2 Rapport concernant les contrats conclus et les dépenses effectuées par les fonctionnaires de la Ville de Nicolet pour la période allant du 1^{er} au 30 juillet 2025, conformément aux 1^{er} et 2^e alinéas de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) – Dépôt
 - 5.3 Décision numéro MFQ-20250818-50072-40 du ministre des Finances, datée du 18 août 2025, concernant l'adjudication par ce dernier d'émission d'obligations de la Ville de Nicolet au montant de 2 955 000 \$ concernant les règlements d'emprunt numéros 164-2009, 261-2014, 361-2018, 363-2018, 391-2019, 403-2020, 421-2020 et 434-2021 – Dépôt

- 5.4 Rapport concernant les permis d'autorisation de tenue d'événements par le titulaire du poste de *Directeur(-trice) des Services à la communauté* pour les mois de juin et juillet 2025, conformément à l'article 48.1 du *Règlement numéro 470-2023 relatif à la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires ainsi qu'au suivi et au contrôle budgétaire de la Ville de Nicolet* – Dépôt
- 5.5 Rapport de la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Nicolet concernant les ententes qu'elle a conclues en lien avec des réclamations contre la Ville de Nicolet, pour la période allant du 1^{er} juillet au 12 août 2025, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) – Dépôt
- 5.6 Rapport du directeur général adjoint de la Ville de Nicolet concernant l'entente qu'il a conclue en lien avec une réclamation contre la Ville de Nicolet, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) – Dépôt
- 5.7 Rapport du directeur général par intérim de la Ville de Nicolet concernant les suspensions et le licenciement qu'il a faits, pour la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2025, conformément à l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 14 3^o et 16 du *Règlement numéro 470-2023 relatif à la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires ainsi qu'au suivi et au contrôle budgétaire de la Ville de Nicolet* – Dépôt
- 5.8 Rapport du directeur général adjoint de la Ville de Nicolet concernant les suspensions qu'il a faites, pour la période allant du 1^{er} au 14 août 2025, conformément à l'article 113 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et aux articles 14 3^o et 16 du *Règlement numéro 470-2023 relatif à la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires ainsi qu'au suivi et au contrôle budgétaire de la Ville de Nicolet* – Dépôt
- 6. Comptes à payer – Chèques – Prélèvements – Dépôts directs – Période du 11 juillet au 13 août 2025 – Dépôt – Approbation
- 7 Gestion contractuelle
Aucun sujet
- 8 Ressources humaines
 - 8.1 Services à la communauté – *Préposé(e) aux infrastructures sportives et récréatives* – Statut permanent – Nomination – Embauche – Autorisation – Approbation
 - 8.2 Service de l'ingénierie – *Opérateur(-trice) aux eaux usées* – Statut occasionnel – Nomination – Embauche – Ratification – Approbation
 - 8.3 *Service de l'ingénierie – Opérateur(-trice) aux eaux usées* – Statut occasionnel – Nomination – Embauche – Ratification – Approbation
 - 8.4 Service de l'ingénierie – *Opérateur(-trice) aux eaux usées* – Statut occasionnel – Nomination – Embauche – Ratification – Approbation
- 9 Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme durable
Aucun sujet
- 10 Service du greffe et des affaires juridiques
 - 10.1 Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) – 2024-06 – Rue Martin – Lot 5 044 685 – Ministère de l'environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la faune et des parcs – Réseau d'aqueduc – Autorisation ministérielle – Approbation
 - 10.2 Comité consultatif en transition socioécologique (CCTSE) – Politique de fonctionnement – Adoption – Membres – Nominations – Autorisation – Approbation
 - 10.3 Comité consultatif en transition socioécologique (CCTSE) – Membres – Nominations – Autorisation – Approbation
 - 10.4 Pluies estivales 2023 – 400-22-011446-248 – Transaction et quittance – Autorisation – Approbation

- 10.5 Avis d'assujettissement au droit de préemption – Lot 5 044 841 – 218 à 224, rue Saint-Joseph – Autorisation – Approbation
- 11 Services administratifs et trésorerie
- 11.1 *Règlements d'emprunts numéros 164-2019, 261-2014, 363-2018, 391-2019, 361-2018, 403-2020, 421-2020 et 434-2021 – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 955 000 \$ qui sera réalisé le 28 août 2025 – Autorisation – Approbation*
- 11.2 Vente – Lots 5 045 700, 5 045 703, 5 045 705, 5 422 485 et 5 422 486 – Acte notarié – Signature – Mandat notaire – Autorisation – Approbation
- 11.3 Fondation de l'Université du Québec à Trois Rivières – Bourses de soutien et d'implication pour des étudiant·e·s universitaires à l'UQTR de la Ville de Nicolet – Convention de don – Autorisation – Approbation
- 12 Service de sécurité incendie
- Aucun sujet
- 13 Service des travaux publics
- Aucun sujet
- 14 Services à la communauté
- Aucun sujet
- 15 Adoption de règlements et avis de motion
- 15.1 *Règlement numéro 523-2025 décrétant une dépense de 3 000 500 \$ et un emprunt de 3 000 500 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport) de la Ville de Nicolet – Avis de motion et dépôt du projet de règlement*
- 15.2 *Règlement numéro 524-2025 décrétant une dépense de 4 694 000 \$ et un emprunt de 4 694 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'une station d'interception des égouts et la réfection de la station de pompage Quai – Avis de motion et dépôt du projet de règlement*
- 16 Additions à l'ordre du jour
- 17 Période de questions
- 18 Période d'intervention des membres du conseil
- 19 Levée de la séance

M^e Magali Loisel
Greffière



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE NICOLET

Règlement numéro 523-2025 décrétant une dépense de 3 000 500 \$ et un emprunt de 3 000 500 \$ pour la réalisation des travaux de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport) de la Ville de Nicolet

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet doit procéder aux travaux de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport);

CONSIDÉRANT que les coûts des travaux sont estimés à 2 880 522,60 \$, lesquels incluent les services professionnels, l'électricité et l'architecture des bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 1 097 611,60 \$ pour payer le coût des travaux projetés;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA), l'aide financière au montant de 1 902 911 \$, confirmée par le ministère du Sport, du Loisir et du Plein air dans une correspondance datée du 27 juin 2024, dont copie est annexée au présent règlement (Annexe C), sera affectée à la réduction du montant de l'emprunt comme suit :

- 1 902 911 \$ pour les travaux de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport).

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 18 août 2025 et le projet de règlement dûment présenté;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 15 septembre 2025 par le biais de l'adoption de la résolution numéro 09-2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement et du règlement ont été remises aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue des séances les adoptant;

CONSIDÉRANT que par soucis de transparence, le projet de règlement a été rendu disponible tant à l'hôtel de ville que sur le site Internet de la municipalité en date du 15 août 2025 pour consultation du public et par la suite à chaque étape du processus de son adoption;

CONSIDÉRANT que les avis publics ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Nicolet conformément à son *Règlement numéro 367-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Nicolet*;

CONSIDÉRANT qu'il y a une procédure d'enregistrement à l'égard de ce règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et la possibilité d'une dépense de 1 097 611,60 \$ sont mentionnés par la greffière;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Nicolet décrète ce qui suit :

LE PRÉAMBULE et les annexes font parties intégrantes du présent règlement.

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux mentionnés dans le préambule, le tout pour un montant de 3 000 500 \$, lesquels incluent les services professionnels nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que l'électricité et l'architecture des bâtiments.

Le montant précité inclus également les taxes, les frais incidents, les imprévus et les honoraires professionnels, tel que plus amplement détaillé sur le bordereau d'évaluation des coûts préparés par monsieur Pascal Allaire, trésorier, en date du 28 juillet 2025, lequel document est annexé (Annexe A) au présent règlement a été calculé suivant les estimés de coûts produits par monsieur Karl Lassonde, ingénieur pour Les Services EXP inc., en date du 1^{er} décembre 2023, lequel document est annexé (Annexe B) au présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 3 000 500 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés au préambule et à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement, le Conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 3 000 500 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention ou partie de subvention payable sur plusieurs années, notamment les montants qui seront récupérés dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA). Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement tout autre contribution ou subvention que celle mentionnée à l'article 6 du présent règlement et pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Nicolet, ce 15 septembre 2025.

Geneviève Dubois
Mairesse

M^e Magali Loisel
Greffière

Avis de motion	18 août 2025 (Rubrique n° 15.1)
Adoption du règlement	15 septembre 2025 (Résolution n° -09-2025)
Approbation par le MAMH	2025
Entrée en vigueur	2025
Prise d'effet	2025

Projet

ANNEXE A

Ville de Nicolet Évaluation des coûts, règlement d'emprunt Travaux d'infrastructures

Projet	Montant
<i>Réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisports)</i>	
Estimé déposé par M. Karl Lassonde, ingénieur pour Les Services EXP inc. (Annexe B)	
Civil et électricité (global)	796 450.00 \$
Tennis, pickleball, basketball, pétanque	509 919.50 \$
Terrain de baseball Ghislain-Auger	291 828.00 \$
Terrain de baseball des Bénévoles	124 593.00 \$
Réfection de la surface de dek hockey	89 128.00 \$
Architecture (bâtiment de services et cabanes de marqueurs)	357 000.00 \$
	<hr/>
Sous-total des travaux (avant taxes)	2 168 918.50 \$
Imprévus (10 %)	216 891.85 \$
	<hr/>
Sous-total des travaux (avant taxes)	2 385 810.35 \$
<i>Frais incidents</i>	
Plan et devis, surveillance (10 %)	238 580.84 \$
Étude géotechnique (2 %)	47 716.17 \$
Caractérisation environnementale (1 %)	23 858.08 \$
Contrôle de la qualité (2 %)	47 716.17 \$
	<hr/>
Sous-total des travaux (avant taxes)	2 743 681.60 \$
TPS 5%	137 184.00 \$
TVQ 9.975%	273 682.00 \$
	<hr/>
Total des travaux (avec taxes)	3 154 547.60 \$
Ristourne de la TPS	(137 184.00) \$
Ristourne de la TVQ	(136 841.00) \$
	<hr/>
Total des contrats nets pour la Ville	2 880
522.60 \$	
 <u>Autres dépenses nettes à prévoir</u>	
Intérêts sur emprunt temporaire	120 000.00 \$
	<hr/>
Coût total prévu de la dépense	3 000 522.60 \$
Déduire : Aide financière	(1 902 911.00) \$
Déduire : Affectation de surplus accumulé libre	- \$
	<hr/>
Emprunt nécessaire	1 097 611.60 \$
	<hr/> <hr/>
 <i>Avis de motion du règlement d'emprunt</i>	 1 097 611.60 \$
	<hr/> <hr/>

Fait et préparé ce 28 juillet 2025

Pascal Allaire

Pascal Allaire, Trésorier, Ville de Nicolet

Annexe B



Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 1 décembre 2023

Article	Description du travail	Taux	Montant total
1	RÉAMÉNAGEMENT TERRAINS SPORTIFS		
A	CIVIL ET ÉLECTRICITÉ (GLOBAL)		796 450.00 \$
B	TENNIS, PICKLEBALL, BASKETBALL, PÉTANQUE		509 919.50 \$
C	TERRAIN BASEBALL GHISLAIN-AUGER		291 828.00 \$
D	TERRAIN DE BASEBALL DES BÉNÉVOLES		124 593.00 \$
E	RÉFECTION DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY		89 128.00 \$
F	ARCHITECTURE (BÂTIMENT DE SERVICES ET CABANES DE MARQUEURS (DEUX)		357 000.00 \$
	Sous-total des travaux (avant taxes)		2 168 918.50 \$
	Imprévus	10%	216 891.85 \$
	Sous-total des travaux (avant taxes) - SECTION 1		2 385 810.00 \$
2	FRAIS INCIDENTS		
1	PLAN, DEVIS ET SURVEILLANCE (10%)		238 581.00 \$
3	ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (2%)		47 716.20 \$
4	CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE (1%)		23 858.10 \$
5	CONTRÔLE QUALITÉ (2%)		47 716.20 \$
	Sous-total des travaux (avant taxes) - SECTION 2		357 871.50 \$
	Sous-total des travaux (avant taxes) - SECTIONS 1 + 2		2 743 681.50 \$
	TPS	0%	0.00 \$
	TVQ (TAXES NETTES)	4.9875%	136 841.11 \$
	MONTANT TOTAL DU PROJET (ARRONDI) - SECTIONS A + B		2 880 600.00 \$

Les Services EXP inc.

Préparé par :

Karl Lassonde, ing.
N° O.I.Q. : 5027820

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.
N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
A	CIVIL ET ÉLECTRICITÉ (GLOBAL)				
1	ORGANISATION DE CHANTIER				
1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1	75 000.00 \$	75 000.00 \$
1.2	Signalisation et gestion de la circulation	forfait	1	3 000.00 \$	3 000.00 \$
	Sous-total - Section 1				78 000.00 \$
2	EAU POTABLE				
2.1	Raccordement à l'existant (rue Pierre-Lavolette)	unité	1	2 200.00 \$	2 200.00 \$
2.2	Conduite d'eau potable 50mmø, PEX Bleu 904 incluant vanne	m	120	125.00 \$	15 000.00 \$
2.3	Borne / purge d'eau potable 50mm tel que SAMaqueduc	unité	3	2 200.00 \$	6 600.00 \$
2.4	Abreuvoir incluant vanne d'arrêt	unité	1	4 400.00 \$	4 400.00 \$
2.5	Raccordement au bâtiment	unité	3	1 650.00 \$	4 950.00 \$
2.6	Nettoyage, essais et désinfection	forfait	1	1 650.00 \$	1 650.00 \$
	Sous-total - Section 2				34 800.00 \$
3	ÉGOUT SANITAIRE				
3.1	Raccordement à l'existant (rue Pierre-Lavolette)	unité	1	2 200.00 \$	2 200.00 \$
3.2	Conduite d'égout sanitaire 150mmø, PVC DR 28	m	40	180.00 \$	7 200.00 \$
3.3	Regard d'égout préfabriqué 900mmø	unité	1	4 900.00 \$	4 900.00 \$
3.4	Raccordement à la conduite du bâtiment	unité	1	1 650.00 \$	1 650.00 \$
3.5	Nettoyage et essais	forfait	1	1 100.00 \$	1 100.00 \$
	Sous-total - Section 3				17 050.00 \$

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
4	ÉGOUT PLUVIAL				
4.1	Conduite d'égout pluvial 250mmø, PVC DR 35	m	30	210.00 \$	6 300.00 \$
4.2	Conduite d'égout pluvial 200mmø, PVC DR 35	m	85	175.00 \$	14 875.00 \$
4.3	Conduite d'égout pluvial 150mmø, PVC DR 35	m	40	155.00 \$	6 200.00 \$
4.4	Drain de fondation 100mmø, PEHD drainage tennis et pickleball	m	240	45.00 \$	10 800.00 \$
4.5	Regard-puisard préfabriqué 900mmø, avec régulateur	unité	1	6 100.00 \$	6 100.00 \$
4.6	Regard-puisard préfabriqué 900mmø	unité	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
4.7	Puisard préfabriqué 600mmø	unité	1	3 800.00 \$	3 800.00 \$
4.8	Cheminée d'accès (drains et tranchée drainante)	unité	4	750.00 \$	3 000.00 \$
4.9	Capteur de surface, PEHD 300mmø	unité	4	1 950.00 \$	7 800.00 \$
4.10	Système de rétention souterrain en PEHD (tel que Stormchamber Soleno) incluant membranes de séparation, pierre nette - volume 122 m ³	forfait	1	61 200.00 \$	61 200.00 \$
	Sous-total - Section 4				125 075.00 \$
5	TRAVAUX DE VOIRIE				
5.1	Préparation de l'infrastructure, aménagement du site	m ²	1 370	9.50 \$	13 015.00 \$
5.2	Préparation de l'infrastructure, sentier principal pavé	m ²	600	7.50 \$	4 500.00 \$
5.3	Préparation de l'infrastructure, raccordement Pierre-Laviolette	m ²	100	10.00 \$	1 000.00 \$
5.4	Préparation de l'infrastructure, sentier de criblure de pierre	m ²	600	8.00 \$	4 800.00 \$
5.5	Sous-fondation, emprunt granulaire cal. MG-112, 300mm d'épaisseur après densification, sentier principal pavé	m ²	600	10.00 \$	6 000.00 \$
5.6	Sous-fondation, emprunt granulaire cal. MG-112, 450mm d'épaisseur après densification, raccordement Pierre-Laviolette	m ²	100	22.00 \$	2 200.00 \$
5.7	Fondation, pierre concassée cal. MG-20, 250mm d'épaisseur après densification, sentier principal pavé	m ²	600	15.00 \$	9 000.00 \$
5.8	Fondation, pierre concassée cal. MG-20, 300mm d'épaisseur après densification, raccordement Pierre-Laviolette	m ²	100	33.00 \$	3 300.00 \$

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
5.9	Fondation, pierre concassée cal. MG-20, 150mm d'épaisseur minimale après densification, sentier de criblure de pierre	m ²	600	10.00 \$	6 000.00 \$
5.10	Trottoir de béton de ciment	m ²	50	220.00 \$	11 000.00 \$
5.11	Dalle de béton pour mobilier	m ²	25	225.00 \$	5 625.00 \$
5.12	Enrobés bitumineux, 60mm d'épaisseur après densification, couche unique, type MUN-10, sentier principal pavé	m ²	600	35.00 \$	21 000.00 \$
5.13	Enrobés bitumineux, 70mm d'épaisseur après densification, couche unique, type ESG-10, raccordement Pierre-Lavolette	m ²	100	40.00 \$	4 000.00 \$
5.14	Criblure de pierre, 150mm d'épaisseur après densification	m ²	600	9.00 \$	5 400.00 \$
5.15	Dalles de béton, pavage, bâtiments, clôtures existantes à démolir	forfait	1	58 000.00 \$	58 000.00 \$
5.16	Signalisation et marquage au sol	forfait	0	1 100.00 \$	0.00 \$
Sous-total - Section 5					154 840.00 \$
6	TRAVAUX DIVERS				
6.1	Surplus pour assise de conduite réalisée avec de la pierre nette	m	90	22.00 \$	1 980.00 \$
6.2	Remblai complémentaire, matériau granulaire cal. MG-112 (conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, excluant les drains)	m ³	30	22.00 \$	660.00 \$
6.3	Remblai complémentaire, pierre concassée cal. MG-20 (conduites d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, excluant les drains)	m ³	30	49.00 \$	1 470.00 \$
6.4	Isolation de conduite, épaisseur totale 100mm	m ²	20	55.00 \$	1 100.00 \$
6.5	Isolation de conduite, épaisseur totale 75mm	m ²	20	45.00 \$	900.00 \$
6.6	Isolation de conduite, épaisseur totale 50mm	m ²	200	32.00 \$	6 400.00 \$
6.7	Excavation et remblayage, bases des lampadaires	unité	2	550.00 \$	1 100.00 \$
6.8	Excavation et remblayage, bases des tours d'éclairage	unité	10	880.00 \$	8 800.00 \$
6.9	Excavation et remblayage, conduits électriques	m	400	58.00 \$	23 200.00 \$

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325-A0

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
6.10	Rigole à creuser	m	60	22.00 \$	1 320.00 \$
6.11	Fondation pour trottoirs et dalles de béton	m ²	75	28.00 \$	2 100.00 \$
6.12	Réfection des surfaces gazonnées	m ²	1500	20.00 \$	30 000.00 \$
6.13	Provision évacuation sols contaminés C-RESC	m ³	70	85.00 \$	5 950.00 \$
6.14	Provision évacuation sols contaminés > RESC	m ³	70	105.00 \$	7 350.00 \$
6.15	Protection d'arbres existants	unité	20	165.00 \$	3 300.00 \$
6.16	Abattage et essouchement d'arbre	forfait	1	3 300.00 \$	3 300.00 \$
6.17	Élagage des arbres existants	forfait	1	3 300.00 \$	3 300.00 \$
6.18	Plantation d'arbres diam. 50mm	unité	10	580.00 \$	5 800.00 \$
6.19	Arbustes et vivaces	unité	100	95.00 \$	9 500.00 \$
6.20	Ensemencement hydraulique mélange "mi-ombre", incluant terre	m ²	1000	10.00 \$	10 000.00 \$
Sous-total, Section 6					127 530.00 \$
7	ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE				
7.1	Démantèlement	forfait	1	11 000.00 \$	11 000.00 \$
7.2	Électrification nouveau bâtiment entrée électrique/marqueur tennis	forfait	1	5 500.00 \$	5 500.00 \$
7.3	Électrification cabane marqueur terrain balle	unité	2	2 700.00 \$	5 400.00 \$
7.4	Refaire les entrées électrique 120/240V et 347/600V	forfait	1	65 005.00 \$	65 005.00 \$
7.5	Relocalisation contrôle éclairage	unité	4	1 400.00 \$	5 600.00 \$
7.6	Nouveau contrôle éclairage	unité	2	2 750.00 \$	5 500.00 \$
7.7	Nouveau lampadaires c/a base de béton	unité	10	13 200.00 \$	132 000.00 \$
7.8	Réalimentation jeux d'eau	unité	1	1 100.00 \$	1 100.00 \$
7.9	Réalimentation terrain balle #1	forfait	1	6 600.00 \$	6 600.00 \$
7.10	Réalimentation terrain balle #2	forfait	1	11 000.00 \$	11 000.00 \$
7.11	Enlever et réinstaller poteau éclairage balle	forfait	1	8 800.00 \$	8 800.00 \$
7.12	Relocalisation distribution événement et réalimenter les services	forfait	1	1 650.00 \$	1 650.00 \$
Sous-total - Section 7					259 155.00 \$

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
B	TENNIS, PICKLEBALL, BASKETBALL, PÉTANQUE				
1	ORGANISATION DE CHANTIER				
1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1	50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.2	Signalisation et gestion de la circulation	forfait	1	2 500.00 \$	2 500.00 \$
	Sous-total - Section 1				52 500.00 \$
2	TRAVAUX DE VOIRIE				
2.1	Préparation de l'infrastructure - tennis, pickleball et basketball	m ²	2 750	10.00 \$	27 500.00 \$
2.2	Fondation améliorée en matériau RVMR - épaisseur 300mm	m ²	2 750	8.00 \$	22 000.00 \$
2.3	Sous-fondation, emprunt granulaire cal. MG-112, 500mm d'épaisseur après densification, tennis, pickleball et basketball	m ²	2 750	17.00 \$	46 750.00 \$
2.4	Fondation supérieure, emprunt granulaire cal. MG-112, 250mm d'épaisseur après densification, tennis, pickleball et basketball	m ²	2 750	16.00 \$	44 000.00 \$
2.5	Enrobés bitumineux, 60mm d'épaisseur après densification, couche unique, type MUN-10, tennis, pickleball et basketball	m ²	2 610	27.00 \$	70 470.00 \$
2.6	Préparation de l'infrastructure - pétanque et enclos baseball	m ²	395	10.00 \$	3 950.00 \$
2.7	Sous-fondation, emprunt granulaire cal. MG-112, 300mm d'épaisseur après densification, pétanque	m ²	395	17.00 \$	6 715.00 \$
2.8	Fondation supérieure, emprunt granulaire criblure de pierre, 250mm d'épaisseur après densification, pétanque	m ²	395	16.00 \$	6 320.00 \$
2.9	Autres accessoires pétanque et enclos baseball	forfait	1	5 594.50 \$	5 594.50 \$
2.10	Traitement de surface - acrylique 5 couches (tennis, pickleball, basket)	m ²	2610	22.00 \$	57 420.00 \$
	Sous-total - Section 2				290 719.50 \$

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a		Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
3	TRAVAUX DIVERS					
3.1	Clôture frost 2,0m incluant filet, tennis, pickleball, basket et enclos baseball	m ³	335		220.00 \$	73 700.00 \$
3.2	Accessoires divers (poteaux, paniers, filets, socles)	forfait	1		93 000.00 \$	93 000.00 \$
	Sous-total - Section 3					166 700.00 \$

Projet

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
C	TERRAIN BASEBALL GHISLAIN-AUGER				
1	ORGANISATION DE CHANTIER				
1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total - Section 1				5 000.00 \$
2	ÉGOUT PLUVIAL				
2.1	Tranchée drainante, conduite 150mmø PVC DR 35, pierre nette, membrane (terrain baseball)	m	480	220.00 \$	105 600.00 \$
2.2	Cheminée d'accès (drains et tranchée drainante)	unité	9	660.00 \$	5 940.00 \$
	Sous-total - Section 2				111 540.00 \$
3	TRAVAUX DIVERS				
3.1	Excavation et nivellement	m²	2 800	4.50 \$	12 600.00 \$
3.2	Aménagement d'une piste d'avertissement (3,0 mètres), criblure de pierre, épaisseur 200mm - champ et lignes 1er et 3e but	m²	660	16.00 \$	10 560.00 \$
3.3	Réfection du diamond - sable terrain sportif	m²	2 100	16.00 \$	33 600.00 \$
3.4	Gradins aluminium tel que PF50097 de Profab	unité	2	45 000.00 \$	90 000.00 \$
3.5	Réfection des surfaces endommagées	forfait	1	28 528.00 \$	28 528.00 \$
	Sous-total - Section 3				175 288.00 \$

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
D	TERRAIN DE BASEBALL DES BÉNÉVOLES				
1	ORGANISATION DE CHANTIER				
1.1	Organisation générale de chantier	forfait	1	1 500.00 \$	1 500.00 \$
	Sous-total - Section 1				1 500.00 \$
2	ÉGOUT PLUVIAL				
2.1	Tranchée drainante, conduite 150mmø PVC DR 35, pierre nette, membrane (terrain baseball)	m	0	220.00 \$	0.00 \$
2.2	Cheminée d'accès (drains et tranchée drainante)	unité	0	660.00 \$	0.00 \$
	Sous-total - Section 2				0.00 \$
3	TRAVAUX DIVERS				
3.1	Excavation et nivellement	m²	330	4.50 \$	1 485.00 \$
3.2	Aménagement d'une piste d'avertissement (3,0 mètres), criblure de pierre, épaisseur 200mm - champ seulement	m²	330	16.00 \$	5 280.00 \$
3.3	Réfection du diamond - sable terrain sportif	m²	0	16.00 \$	0.00 \$
3.4	Gradins aluminium tel que PF50097 de Profab	unité	2	45 000.00 \$	90 000.00 \$
3.5	Réfection des surfaces endommagées	forfait	1	26 328.00 \$	26 328.00 \$
	Sous-total - Section 3				123 093.00 \$

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
É 1	RÉFECTION DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY				
1.1	RÉFECTION DE LA SURFACE DE DEK HOCKEY Réfection de la surface - tel que ThermoFlex	m ²	465	191.67 \$	89 128.00 \$
	Sous-total - Section 1				89 128.00 \$

Bordereau d'estimation pour demande d'aide financière

VILLE DE NICOLET

Réaménagement terrains sportifs

N° de dossier du maître de l'ouvrage : s.o.

N° de dossier du consultant : DRU-23011325

Date : 2023-12-01

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée a	Prix unitaire b	Montant total calculé c = a x b
E	ARCHITECTURE				
1	ARCHITECTURE (BÂTIMENT DE SERVICES ET CABANES DE MARQUEURS (DEUX))				
1.1	Architecture (bâtiment de services et cabanes de marqueurs (deux))	forfait	1	357 000.00 \$	357 000.00 \$
	Sous-total - Section 1				357 000.00 \$

Projet

Annexe C



Gouvernement du Québec
La ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air
et députée de Brome-Missisquoi

Québec, le 27 juin 2024

Madame Geneviève Dubois
Mairesse
Ville de Nicolet
180, rue de Monseigneur-Panet
Nicolet (Québec) J3T 1S6

Madame la Mairesse,

J'ai le plaisir de vous informer que votre projet de réaménagement des terrains sportifs et des bâtiments (parc multisport) a été retenu dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 1 (PAFIRSPA). Ainsi, une aide financière maximale équivalant à 66 % des coûts admissibles, jusqu'à concurrence de 1 902 911 \$, pourrait vous être attribuée après réception et analyse des documents additionnels qui seront nécessaires pour compléter votre dossier.

Je vous remercie de contribuer au développement de la pratique sportive, récréative et de plein air. La réalisation de ce projet permettra d'offrir à la population un meilleur accès aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, mes salutations distinguées.

Isabelle Charest



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE NICOLET

Règlement numéro 524-2025 décrétant une dépense de 4 694 000 \$ et un emprunt de 4 694 000 \$ pour la réalisation des travaux de construction d'une station d'interception des égouts et la réfection de la station de pompage Quai

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet doit procéder aux travaux de construction d'une station d'interception des égouts et la réfection de la station de pompage Quai;

CONSIDÉRANT que les coûts des travaux sont estimés à 4 693 188,67 \$, lesquels incluent les services professionnels, l'électricité et l'architecture des bâtiments;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 4 693 188,67 \$ pour payer le coût des travaux projetés;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance du 18 août 2025 et le projet de règlement dûment présenté;

CONSIDÉRANT que le projet du règlement a été adopté à la séance ordinaire du 15 septembre 2025, et ce, par le biais de l'adoption de la résolution numéro [redacted]-09-2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement et du règlement ont été remises aux membres du conseil au moins deux jours avant la tenue des séances les adoptant;

CONSIDÉRANT que par soucis de transparence, le projet de règlement a été rendu disponible tant à l'hôtel de ville que sur le site Internet de la municipalité en date du 18 août 2025 pour consultation du public et par la suite à chaque étape du processus de son adoption;

CONSIDÉRANT que les avis publics ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Nicolet conformément à son *Règlement numéro 367-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Nicolet*;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de procédure d'enregistrement à l'égard de ce règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par la greffière;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et l'absence de coût sont mentionnés par la greffière;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal de la Ville de Nicolet décrète ce qui suit :

LE PRÉAMBULE et les annexes font parties intégrantes du présent règlement.

ARTICLE 1.

Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter les travaux mentionnés dans le préambule, le tout pour un montant de 4 694 000 \$, lesquels incluent les services professionnels nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi que l'électricité et l'architecture des bâtiments.

Le montant précité inclus également les taxes, les frais incidents, les imprévus et les honoraires professionnels, tel que plus amplement détaillé sur le bordereau d'évaluation des coûts préparés par monsieur Pascal Allaire, trésorier, en date du 28 juillet 2025, lequel document est annexé (Annexe A) au présent règlement a été calculé suivant les estimés de coûts produits par monsieur Alexandre Paré, ingénieur pour Pluritec, en date du 28 mai 2024, lequel document est annexé (Annexe B) au présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 4 694 000 \$ pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des travaux mentionnés au préambule et à l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues à l'article 2 du présent règlement, le Conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 4 694 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention ou partie de subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement tout autre contribution ou subvention que celle mentionnée à l'article 6 du présent règlement et pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à Nicolet, ce 15 septembre 2025.

Geneviève Dubois
Mairesse

M^e Magali Loisel
Greffière

Avis de motion	18 août 2025 (Rubrique n° 15.2)
Adoption du règlement	15 septembre 2025 (Résolution n° -09-2025)
Approbation par le MAMH	2025
Entrée en vigueur	2025
Prise d'effet	2025

ANNEXE A

Ville de Nicolet
Évaluation des coûts, règlement d'emprunt
Travaux d'infrastructures

Projet	Montant
<i>Construction d'une station d'interception des égouts et réfection de la station de pompage Quai</i>	
Estimé déposé par M. Alexandre Paré, ingénieur pour Pluritec (Annexe B)	
incluant l'indexation annuelle de 3 % prévu dans l'estimé de coûts	
1.2 Réseau d'égout	655 890.28 \$
1.3 Terrassement et voirie	140 688.60 \$
3.0 Architecture (station de pompage Quai)	5 627.54 \$
4.0 Mécanique de procédé	562 754.41 \$
5.0 Mécanique de bâtiment	163 198.78 \$
6.0 Électricité, contrôle et automation	1 131 136.35 \$
	<hr/>
Sous-total des travaux (avant taxes)	2 659 295.94 \$
Frais liés à l'acquisition du terrain par la Ville	100 000.00 \$
	<hr/>
Sous-total (avant taxes)	2 759 295.94 \$
<i>Frais incidents</i>	
Études préparatoires et plans et devis (10 %)	275 929.59 \$
Contingence (20 %)	551 859.19 \$
Frais généraux de l'entrepreneur (8 %)	220 743.68 \$
Administration et profit de l'entrepreneur (10 %)	275 929.59 \$
Frais de laboratoire (8 %)	220 743.68 \$
	<hr/>
Sous-total des travaux (avant taxes)	4 304 501.67 \$
TPS 5%	215 225.00 \$
TVQ 9.975%	429 374.00 \$
	<hr/>
Total des travaux (avec taxes)	4 949 100.67 \$
Ristourne de la TPS	(215 225.00) \$
Ristourne de la TVQ	(214 687.00) \$
	<hr/>
Total des contrats nets pour la Ville	4 519 188.67 \$
 <u><i>Autres dépenses nettes à prévoir</i></u>	
Intérêts sur emprunt temporaire	174 000.00 \$
	<hr/>
Coût total prévu de la dépense	4 693 188.67 \$
Déduire: Aide financière	- \$
Déduire: Affectation de surplus accumulé libre	- \$
	<hr/>
Emprunt nécessaire	<u>4 693 188.67 \$</u>
	<hr/>
<i>Avis de motion du règlement d'emprunt</i>	<u>4 693 188.67 \$</u>

Fait et préparé ce 28 juillet 2025

Pascal Allaire

Pascal Allaire, Trésorier, Ville de Nicolet

Annexe B

PLURITEC

Ville de Nicolet
Interception égout secteur du Port
Estimation préliminaire - 2024-05-28

Dossier 20230301

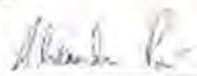
		Option 1C PP du Quai (57 L/s) + PP du Port (62,9 L/s) Refolement séparé			
Art.	Description	Quantité approx.	Unité	Prix unitaire	Montant calculé
1.0	CIVIL ET AMÉNAGEMENT				
1.1	EAU POTABLE				
	SOUS-TOTAL 1.1 - EAU POTABLE				0,00 \$
1.2	RÉSEAU D'ÉGOUT				
	PP du Quai				
	Système de pompage temporaire	1	forfaitaire	50 000,00 \$	50 000,00 \$
	Conduite d'égout de 450 mm de diamètre				
	Conduite de refolement de 300 mm de diamètre				
	PP du Port				
	Puits humide préfabriqué	1	forfaitaire	80 000,00 \$	80 000,00 \$
	Raccordement conduite unitaire au poste de pompage	1	forfaitaire	75 000,00 \$	75 000,00 \$
	Conduite de refolement PEHD DR-II 250 mm				
	Conduite de refolement PEHD DR-II 300 mm	650	m.l.	535,00 \$	347 750,00 \$
	SOUS-TOTAL 1.2 - RÉSEAU D'ÉGOUT				582 750,00 \$
1.3	TERRASSEMENT ET VOIRIE				
	PP du Quai				
	Démolition du poste existant				
	Aménagement esplanade (pavage, engazonnement, dalle de béton, massif, etc.)	1	forfaitaire	20 000,00 \$	20 000,00 \$
	PP du Port				
	Acquisition de terrain	1	forfaitaire	50 000,00 \$	50 000,00 \$
	Aménagement esplanade (pavage, engazonnement, etc.)	1	forfaitaire	55 000,00 \$	55 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 1.3 - TERRASSEMENT ET VOIRIE				125 000,00 \$
	SOUS-TOTAL 1.0 - CIVIL ET AMÉNAGEMENT				707 750,00 \$
2.0	STRUCTURE				
	PP du Quai				
	Palplanches				
	Excavation et remblayage				
	Puits de pompage en béton coulé en place				
	Bâtiment				
	SOUS-TOTAL 2.0 - STRUCTURE				0,00 \$

3.0 ARCHITECTURE				
PP du Qual				
Déjà existant	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
SOUS-TOTAL 3.0 - ARCHITECTURE				5 000,00 \$
4.0 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ				
PP du Qual				
Démantèlement	1	forfaitaire	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Tuyauterie et accessoires	1	forfaitaire	35 000,00 \$	35 000,00 \$
Robinetterie et accessoires	1	forfaitaire	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Pompes submersibles et accessoires	1	forfaitaire	145 000,00 \$	145 000,00 \$
Métaux ouvrés et équipements de sécurité	1	forfaitaire	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Instrumentation et accessoires	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Mise en service, essais et formation	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Manuel d'opération et d'entretien et plans finaux	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$
PP du Port				
Tuyauterie et accessoires	1	forfaitaire	35 000,00 \$	35 000,00 \$
Robinetterie et accessoires	1	forfaitaire	25 000,00 \$	25 000,00 \$
Vanne murale et accessoires	1	forfaitaire	15 000,00 \$	15 000,00 \$
Pompes submersibles et accessoires	1	forfaitaire	100 000,00 \$	100 000,00 \$
Métaux ouvrés et équipements de sécurité	1	forfaitaire	60 000,00 \$	60 000,00 \$
Instrumentation et accessoires	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Mise en service, essais et formation	1	forfaitaire	5 000,00 \$	5 000,00 \$
Manuel d'opération et d'entretien et plans finaux	1	forfaitaire	2 500,00 \$	2 500,00 \$
SOUS-TOTAL 4.0 - MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ				600 000,00 \$
5.0 MÉCANIQUE DE BÂTIMENT				
PP du Qual				
Démantèlement	1	forfaitaire	10 000,00 \$	10 000,00 \$
Ventilation	1	forfaitaire	90 000,00 \$	90 000,00 \$
Contrôle	1	forfaitaire	45 000,00 \$	45 000,00 \$
Plomberie et calorifugeage				

Projet

SOUS-TOTAL E.0 – MECANIQUE DE BATIMENT				145 000,00 \$
E.0	ELECTRICITE, CONTROLE ET AUTOMATION			
	PP du Qual			
	Démantèlement	1	forfaitaire	15 000,00 \$
	Aménagement extérieur	1	forfaitaire	35 000,00 \$
	Génératrice	1	forfaitaire	70 000,00 \$
	Distribution électrique	1	forfaitaire	175 000,00 \$
	Cabinet de distribution et de contrôle	1	forfaitaire	90 000,00 \$
	Raccordements de mécanique	1	forfaitaire	75 000,00 \$
	Panneau de contrôle et automaton	1	forfaitaire	70 000,00 \$
	Instrumentation et contrôle	1	forfaitaire	10 000,00 \$
	PP du Part			
	Aménagement extérieur	1	forfaitaire	40 000,00 \$
	Génératrice	1	forfaitaire	45 000,00 \$
	Distribution électrique	1	forfaitaire	150 000,00 \$
	Cabinet de distribution et de contrôle	1	forfaitaire	85 000,00 \$
	Raccordements de mécanique	1	forfaitaire	70 000,00 \$
	Panneau de contrôle et automaton	1	forfaitaire	85 000,00 \$
	Instrumentation et contrôle	1	forfaitaire	10 000,00 \$
	SOUS-TOTAL E.0 – ELECTRICITE, CONTROLE ET AUTOMATION			1 005 000,00 \$
	TOTAL DE L'ESTIMATION			2 382 750,00 \$
	Contingences de design et d'estimation			472 550,00 \$
	SOUS-TOTAL			2 835 300,00 \$
	Frais généraux de l'entrepreneur général			226 824,00 \$
	Administration et profit de l'entrepreneur général			283 530,00 \$
	Contingences de construction			141 700,00 \$
	Services professionnels (études préparatoires, plans et devis)			340 236,00 \$
	SOUS-TOTAL			3 827 656,00 \$
	indexation			94 829,65 \$
	SOUS-TOTAL			3 942 484,65 \$
	T.P.S.			197 124,23 \$
	T.V.Q.			368 262,94 \$
	GRAND TOTAL			4 532 871,72 \$

Préparé par:


Alexandre Paris, ing. - OIQ #13484

***** Une indexation de 3 % pour une année est prévue dans les coûts**
***** Les travaux sont prévus pour l'année 2027, donc 3 ans à 3 % / an**

PRO